

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier - 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 10 janvier 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	31

L'an deux mille cinq le dix janvier à 18h30, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente d'Aumelas, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

Présents : - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - Mme BARRAL Hélène - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. CALAS Alain - M. MANEIRO Charles - M. VILLARET Louis - M. DONNADIEU Jacques - M. CHRISTOL Jean Marie - M. ASENSI Raphaël - M. REQUIRAND Daniel - M. ANDRIEUX Jacques - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. PALOC Eric - M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. POUJOL Robert - M. YVANEZ André - M. CARCELLER Claude - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel - M. LAURIAC Gérard - Mme GUERRE Nicole.

Absents excusés : M. CADILHAC Jean-François - M. GOMEZ René - M. SANCHEZ Norbert - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. AGOSTINI Jean André - M. ALVERGNE Michel - Mme VIVIEN Isabelle - M. NOUGAREDE Elie.

Absents : M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. TOURET Jean-Louis - M. CROS Christian.

Monsieur AGOSTINI donne pouvoir à Monsieur SALASC
Monsieur CADILHAC donne pouvoir à Monsieur VILLARET

Monsieur CARCELLER a été élu secrétaire

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer

16-2005

Débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif 2005

Date de convocation
04 janvier 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

Monsieur le Président explique :

I- le contexte :

1-le contexte économique national :

-les grands indicateurs 2004 et les prévisions 2005 prévoient un taux d'inflation de 1.5% contre 1.9% en 2004, un taux de croissance de 2.2% en 2005 contre 2.5% en 2004. Le taux d'investissement productif devrait passer de +4.5% en 2004 à +6.00% en 2005.

-les réformes en cours, le désengagement de l'Etat (financier, transfert de compétences) : les subventions des divers ministères aux collectivités locales sont évaluées à 1.9 milliards d'euros en 2005 soit une hausse de 1.4% par rapport à 2004. Mais la loi relative aux responsabilités locales du 13 août 2004 a transféré de nombreuses compétences aux collectivités locales ce qui va avoir des implications en terme de partenariat (développement économique, tourisme, transports, le logement social, l'inventaire du patrimoine...)

2-le contexte local :

-Un essoufflement de l'économie régionale :

Plusieurs secteurs présentent des signes d'essoufflement en Languedoc-Roussillon pour l'année 2004, nécessitant un soutien important des collectivités territoriales au développement économique et à l'emploi.

Les ménages ont limité leur consommation. L'hôtellerie a rencontré une baisse de la fréquentation estivale de 0.9% par rapport à la même période en 2003, à cause notamment des perturbations climatiques intervenues pendant l'été 2004.

Même si la viticulture reste une filière majeure de notre économie locale, elle reste tributaire d'une amélioration des prix des vins AOC et de la baisse nécessaire des stocks afin de redresser ses revenus.

Parmi les évolutions économiques positives, il convient de noter que la région Languedoc-Roussillon maintient un fort niveau de création d'entreprises, malgré une orientation à la baisse au cours du second trimestre 2004 qui a suivi un début d'année exceptionnel. Parmi les secteurs qui résistent bien, l'activité de la construction, fortement présente sur notre territoire, s'est maintenue.

Globalement, cette évolution de l'économie selon les secteurs d'activité conduit à une progression de l'emploi, essentiellement dans le bâtiment et dans le tertiaire, secteurs fortement liés à une croissance démographique importante dans notre région (de l'ordre de 1 % par an depuis 4 ans).

De ce fait, ces deux secteurs pourraient faire l'objet d'un soutien actif de la Communauté de Communes "Vallée de l'Hérault", notamment dans l'aide à l'implantation économique ou au développement d'activités.

La décrue du chômage se poursuit, bien que le taux régional soit encore très supérieur au taux national (13.6 % contre 9.9 % pour La France), nécessitant que nous continuions notre effort pour faciliter l'insertion des populations les plus éloignées de l'emploi.

-la poursuite des tendances observées :

- l'accélération de la croissance démographique
- la crise de la viticulture
- les potentialités du tourisme
- la pression foncière

3-la Communauté de communes : la mise en œuvre de l'intérêt communautaire

II- les moyens d'exercer les compétences :

1- les moyens humains en 2005:

- le renforcement des services administratifs
- la mise à disposition d'un agent provenant de la mairie de Saint-Guilhem le Désert détaché à l'office de tourisme intercommunal St Guilhem le Désert Vallée de l'Hérault
- de nouveaux besoins à satisfaire au service ordures ménagères (généralisation du tri sélectif sur le territoire de la Communauté de communes)

2- les moyens financiers :

-la DGF : incertitude sur le montant car :

- prise en compte des dépenses de transferts dans le calcul en 2005
- intégration de la compensation part salaires de la TP
- un taux d'évolution dépendant de la croissance économique (pacte de stabilité et de croissance)

Cependant, l'Etat garantit une progression favorable de l'ensemble de ses concours sur la base de la hausse des prix et d'un tiers du taux de croissance du PIB. L'enveloppe globale de l'Etat concernant le DGF devrait progresser de 3.29%.

-la TP :

- poursuite de la réforme engagée en 2004
- prudence sur l'évolution des bases dans un contexte économique peu favorable
- les reversements de TP en 2005 tiendront compte des transferts de charges effectivement réalisés (CLET)
- les reversements supplémentaires DSC et DT : en fonction de ce qui est prévu dans la délibération ; la loi sur les responsabilités locales du 13 août 2004 en a précisé le principe et les critères de répartition : elle rend prioritaire les critères de population et de potentiel fiscal par habitant en supprimant la référence aux charges transférées.
- une hausse modérée du taux de TPU dont le maximum reste limité au taux moyen pondéré de TP des communes membres en 2004, suite à la recréation de la Communauté de communes et à l'adoption par celle-ci de la TPU au 1^{er} janvier 2005.
- on ne touche toujours pas à la DGF pour payer la DSC

-la TEOM : adaptation du taux aux dépenses prévisibles du service pour avoir égalité entre recettes et dépenses

-la taxe de séjour : seconde année d'application ; ne pas compter cette année sur des recettes trop importantes qui seront en tout état de cause ré attribuées au tourisme

-la recherche de financements pour l'ensemble de nos projets d'investissement

-une attention particulière à l'évolution de nos dépenses de gestion

-des possibilités d'autofinancement limitées dans l'avenir

-une capacité d'endettement à maîtriser

III - les axes de travail :

a. le développement économique

- priorité à la création de richesses : travaux sur les zones de Montarnaud, le parc d'activité tertiaire de Camalcé à Gignac, le Pouget, Aniane et Saint André de Sangonis...
- la promotion des vins et du territoire (foire économique)
- le tourisme: le Pays d'accueil touristique et la mise en œuvre du programme coordonné ; la mise en place de l'office de tourisme intercommunal « Saint Guilhem le Désert - Vallée de l'Hérault »
- la politique foncière nécessaire à l'exercice des compétences
- le soutien aux activités d'aide à l'insertion par l'économie sur le territoire

b. l'aménagement de l'espace

- le SIG : la poursuite de la numérisation des cadastres et des PLU ; les réseaux secs et humides
- les conséquences de l'arrivée de l'A750 sur notre territoire (itinéraire de découverte...)
- la relance de la planification spatiale : l'indispensable SCOT

c. l'environnement

- la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti non protégé : le plan patrimoine emploi...
- les espaces naturels d'intérêt communautaire
- les actions environnementales à destination des écoles et du grand public

d. l'Opération Grand site de Saint-Guilhem

- la mise en œuvre du Plan de circulation et de stationnement dans les Gorges de l'Hérault
- l'aménagement du point accueil du Pont du Diable
- l'aménagement et la gestion des espaces naturels et agricoles
- la gestion du site, la promotion et la communication, l'animation de l'opération
- les acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement du pont du Diable

e. la collecte des ordures ménagères

f. la construction du siège de la Communauté de communes

g. la promotion de la Communauté de communes

h. la culture :

- mise en réseau de la lecture publique et du multimédia avec cyberbase

i. le logement :

- construction de logements pour les jeunes

Le Conseil, Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif 2005

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis Villaret